

# **Conseil communal de Prilly**

## **Procès-verbal de la séance No 6-2017**

**du lundi 2 octobre 2017**

## Procès-verbal de la séance 6-2017 du Conseil Communal de Prilly

Présidente : Monsieur Francis Richard

Lundi 2 octobre 2017 à 20h00, à Castelmont.

M. le Président souhaite la bienvenue à la 2<sup>ème</sup> séance du Conseil communal de l'année législative 2017-2018.

Il souhaite également la bienvenue à la Municipalité incorpore, ainsi que la présence du public et la presse.

M. le Président passe la parole à M. Turrian, secrétaire du Conseil pour l'appel.

### 1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 57

Excusées : 13

Retard : 3

Absents : 2

Démissions :

Future admission :

Total : 75

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil est atteint, le Président ouvre la séance.

M. le Président passe au point 1 de l'ordre du jour.

M. le Président passe par conséquent au vote sur l'ordre du jour. Celles et ceux qui approuvent l'ordre du jour sont priés de le faire savoir en levant la main.

**Vote : l'ordre du jour tel que modifié est adopté à l'unanimité**

M. le Président passe maintenant au point 2 de l'ordre du jour.

### 2. Correspondance

M. le Président précise que le bureau du Conseil a reçu une invitation pour son président pour la pose de la première pierre au Centre sportif de Malley. Il y assistera et représentera le Conseil à cette occasion. Le Président ajoute qu'il n'a pas reçu d'autre communication particulière et passe ainsi directement au point 3 de l'ordre du jour.

### **3. Communications du bureau**

L'équipe de Sonomix communique les dates de rediffusion de la séance. Ces dates sont les suivantes :

- Le vendredi 6 octobre 2017 à 20h00
- Le samedi 7 octobre 2017 à 14h00
- Le dimanche 8 octobre 2017 à 19h00
- Le samedi 14 octobre 2017 à 19h00
- Le dimanche 15 octobre 2017 à 14h00

M. le Président passe au point 4 de l'ordre du jour.

### **4. Communications municipales**

#### **M. le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole**

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Juste ce mot pour vous dire qu'il y a un point qui auquel vous devez être attentifs, vous allez recevoir bientôt l'ordre du jour pour les séances suivantes du Conseil et au mois de novembre, il y aura un préavis sur la professionnalisation du Commandant du SDIS. Après un certain nombre d'années, il apparaît comme utile, nécessaire, mais vous en discuterez, de professionnaliser ce poste et comme il y a une communication qui a été faite à la presse à ce propos et à Renens et désormais ici à Prilly, nous tenions à ce que vous soyez au courant et que vous n'appreniez pas ce projet-là par la presse. Merci.

M. le Président demande s'il y a d'autres communications de la Municipalité.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe au point 5 de l'ordre du jour.

### **5. Information au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes**

M. le Président précise que le bureau n'a pas été informé d'intentions de l'un ou de l'autre de des représentants ou délégués de rapporter une communication. Il demande néanmoins s'il y a des communications de la part des délégués.

#### **M. le Conseiller Pascal Delessert (PLR) a la parole**

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, veuillez excuser ma tenue, mais je suis de service. Je vais essayer d'être bref, car je risque de devoir vous quitter dans quelques minutes. Quelques informations par rapport à la séance du conseil intercommunal de la sécurité dans l'Ouest lausannois, on en a parlé tout à l'heure. La séance de jeudi passé vous avait été précisée Lundi lors de notre Conseil. Cette séance s'est déroulée principalement avec comme point à l'ordre du jour, le budget 2018. Celui-ci a été validé et accepté à l'unanimité du Conseil intercommunal, moins une abstention.

C'est un budget frôlant les CHF 27'000'000.- qui représente environ une augmentation de 3% des charges, principalement due à la nouvelle grille salariale qui est appliquée depuis le début de cette année et permettant ainsi, cela a été expliqué par le Commandant tout à l'heure en ouverture de séance, une diminution déjà constatée des départs du personnel dans d'autres corps. Donc, l'Etat-major a réussi grâce à ceci à fidéliser quelque peu les effectifs. Quant aux revenus, ils sont également en augmentation de 3.84% pour être précis hors participation des communes, c'est en particulier en raison de facturation de certaines prestations de la POLOUEST, ceci en cohérence avec l'OPV. Par rapport à la participation des communes, cette participation augmente de 3.3%, mais bonne surprise, elle est stable au niveau du budget, elle est stable pour Prilly puisque la clé de répartition entre la répartition des charges subséquentes tient compte de la population, du nombre d'habitants et de la valeur du point d'impôt. Donc, ce qui est budgété, c'est une participation d'environ CHF 3'447'000.- sur CHF 20'000'000.- sur l'ensemble des communes de l'ouest lausannois. Merci de votre attention.

M. le Président demande s'il y a d'autres communications.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe au point 6 de l'ordre du jour, Assermentation.

#### **6. Assermentation(s)**

M. le Président précise qu'il n'y a pas d'assermentation prévue ce soir. Il passe dès lors au point 7 de l'ordre du jour.

#### **7. Préavis municipal N° 13-2017 sollicitant un crédit d'investissement de CHF 15'210'000.- TTC (avant déduction des participations de tiers et autres subventions) pour la construction du «Passage inférieur des Coulisses», franchissement des voies CFF à l'Ouest de la halte RER de Prilly-Malley.**

M. le Président informe que le préavis a été examiné par une Commission ad hoc, ainsi qu'à celle de la Commission des finances qui ont toutes deux établi un rapport. Comme ces deux rapports sont étroitement imbriqués et pour éviter un débat redondant, il propose de lire les parties délibérations et amendements et vote final tout d'abord de la Commission des finances et ensuite de la Commission ad hoc. Il ouvrira ensuite le débat au sujet de ces deux rapports tous sujets confondus. A l'issue du débat, on lira une fois les conclusions qui sont absolument identiques pour les deux rapports et ensuite pas plus la Commission des finances que la Commission ad hoc n'ayant proposé d'amendement aux conclusions pour ce préavis, on se prononcera sur son acceptation ou son refus après amendement s'il a lieu dans la salle.

M. le Président demande si quelqu'un s'oppose à cette manière de procéder.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président ajoute que le rapporteur est le même pour les deux commissions. Il s'agit d'un hasard. Le Président demande à la Municipalité si elle veut apporter d'autres éléments à propos de son préavis.

M. le Syndic répond que la Municipalité ne se prononcera pas à ce stade.

M. le Président appelle donc M. le Conseiller Jean-Baptiste Di Natale (PDC), rapporteur de la Commission ad hoc et de la Commission des finances, pour la lecture des parties « Délibérations » et « Vote final », sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du conseil.

M. le rapporteur a la parole

Lecture du rapport de la Commission des finances et ensuite de la Commission ad hoc.

M. le Président ouvre la discussion sur les rapports.

**Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je prends cette fois-ci la parole au nom du parti socialiste. Le parti socialiste estime que ce projet répond à ce que l'on aurait pu espérer du développement de Malley et que tout ce qui est pistes cyclables, piétons et gestion des flux entre le Nord et le Sud, c'est quelque chose d'important. Le parti socialiste va donc soutenir ce projet des Coulisses.

**Mme la Conseillère Johanna Monney (Les Verts) a la parole**

Merci M. le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Un commentaire déjà en préalable. Je ne suis peut-être pas la seule. J'ai beaucoup de peine à m'imaginer un projet simplement sur la base de plans, qui restent pour moi assez abstraits et qui rendent le projet difficilement concret. Je me demandais pourquoi est-ce qu'on nous présentait pas des images de synthèse pour un projet de CHF 15'000'000.-, je pense que c'est quelque chose qui peut être proposé. Cela aurait été très agréable en tout cas, pour se rendre compte de ce que ça peut représenter.

Seconde question en rapport avec le rapport de la Commission, à la page 2, il est fait mention de la rampe de 10% qui respecte les normes CFF, mais qui rendra l'accès aux personnes à mobilité réduite quelque peu difficile. Quelles sont les réglementations en la matière ? Et pourquoi une rampe qui soit facilement accessible pour les personnes à mobilité réduite n'était pas possible ? Que pourrait-on faire pour rendre l'accès aux voies plus accessible ? Merci.

M. le Président demande s'il y a d'autres questions dans l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président demande à la Municipalité si elle souhaite donner une réponse à ces questions.

**M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Quoi de plus normal quand même qu'on se lève pour venir défendre un préavis qui dépasse CHF 15'000'000.-, avec les études on arrive à CHF 16'000'000.-. Si vous le comparez, vous avez un même objet au Château, ici, on a quasiment le même coût ou la piscine de la Fleur-de-Lys, si on veut comparer les objets en matière de coût, c'est ça.

Est-ce que ça valait la peine de le faire ? Visiblement, il n'y a pas beaucoup d'interventions, ça ne préjuge pas du vote, mais je me dis qu'il n'y a pas beaucoup de questions qui se posent, alors on va essayer déjà de répondre à celles qui ont été posées.

Mme Johanna Monney, vous demandez pourquoi il n'y a pas eu d'images 3D, alors que par exemple, en effet, on en a fait pour défendre le préavis Malley-Gare lors de la votation Malley-Gare. Le bureau d'architecture qui a planché sur ce projet, soit n'a pas réussi à le faire, soit n'a pas eu le temps de le faire. Ce qui faut savoir, ce projet est de longue haleine certes, mais le projet que nous espérons que vous allez voter ce soir, est un projet qui a été extrêmement rapidement mis en place par le bureau Pont 12, parce qu'il était un, nécessaire qu'il le soit, puisqu'il doit être prêt et vous l'avez tous compris, il doit être fait dans la fenêtre du saut de mouton actuel qui se crée entre la halte de Prilly-Malley et la gare de Renens pour les CFF. Nous devons absolument faire ce passage dans cette fenêtre de construction pour pouvoir bénéficier de l'appui des CFF qui vont s'occuper du tube qui sera sous les quatre voies et de la rampe d'accès qui reliera ce tube à la halte CFF.

Donc, nous avons dû nous dépêcher et c'est sans doute un peu Mme la Conseillère cette précipitation qui fait que nous n'avons pas eu le temps de créer un logiciel 3D. Par contre, la Commission qui a siégé, Renens comme Prilly, ici dans cette salle du Conseil communal récemment, a pu voir une représentation 3D physique. Ils ont pu la toucher, la regarder, de voir cet escalier hélicoïdal, comment on allait le construire. Les spécialistes vont le faire, je leur fait confiance, le payer c'est nous, c'est vous et le reste, on fait confiance aussi à ceux qui estiment que c'est possible, parce que vous l'aurez compris, il n'existe pas de projet de ce type technique, on l'a dit dans la presse, en Suisse. Il en existe un en Autriche, m'a-t-on dit, mais pas en Suisse. A ce niveau-là, au niveau des normes, ce à quoi il faudra faire attention, alors j'ose croire que tout est prévu dans la constructibilité. Par contre, au niveau de l'usage de cette rampe hélicoïdale, on l'a rappelé dans les discussions de la Commission et avec les Commissions, c'est que ça va se faire un peu, c'est le cas de dire, à l'usage. On va devoir se rendre compte si c'est plus ou moins dangereux par rapport à ce qui sera construit au préalable et après il y aura en effet certaines adaptations qui vont devoir se faire, en fonction de cet usage, soit montant, soit descendant, notamment des vélos. On peut penser que c'est quand même les vélos qui seront le plus concernés dans cette rampe hélicoïdale, puisque les piétons, eux, c'est soit l'escalier ou les deux ascenseurs pour ceux qui ne voudraient pas, ou sont en mobilité réduite ou que sais-je et qui doivent utiliser ce genre de transport. Donc, ce sont vraiment les utilisateurs des vélos qui vont utiliser cette rampe, qui nous diront s'il y a lieu de mettre des séparations.

Au départ, on nous a proposé de mettre des séparations qui avaient une certaine hauteur (10 à 20 cm) qui permettent de séparer les flux montants et descendants. Au final, on s'est très rapidement rendu compte qu'il ne fallait pas les mettre tout de suite, car ça pourrait être justement des possibilités d'accident et qu'il valait mieux tester la montée et la descente avec des vélos qui se croisent. Rassurez-vous, la largeur est suffisamment grande pour le faire et là, on n'a pas pris des dispositions pour le moment, mais ce sera le cas lors de la réalisation. Mme Monney, je crois que c'est vrai que ce n'est pas facile de lire sur les documents, il y en a quand même un certain nombre. Vous avez vu les vues qui montrent l'éclairage de ce tunnel qui mesure 60 mètres, ce qui n'est pas rien, donc il fallait absolument trouver des solutions pour rassurer les gens et qu'ils n'hésitent pas à le prendre de nuit, ce tunnel sera donc très bien éclairé, avec la dernière technologie qui sera utilisée pour y arriver.

Ce que l'on peut aussi dire, la chance inouïe de ce projet en ce moment, c'est que nous avons pu obtenir le raccordement au quai, par cette rampe qui va sur les quais 2 et 3 et nous avons aussi pensé à un ascenseur qui permettra d'accéder au quai 1 depuis la place de la gare, côté place des Coulisses et là aussi, cet accès au quai double en fin de compte l'attractivité de ce passage sous voies qui ira du Nord au Sud. Les CFF ont été extrêmement arrangeants, parce qu'au départ, ils n'acceptaient pas cette liaison et au dernier moment, une année avant que nous ayons fini les préavis, nous avons pu avoir l'accord des CFF. Une 2<sup>ème</sup> chose, et qui est intéressante pour vous, pour vous montrer qu'on a essayé d'aller jusqu'à une économie maximale de ce projet, même si fait quand même CHF 15'000'000.-, nous avons pu faire ce tracé en diagonale, que vous pouvez voir sur les plans, d'une traite, alors que si nous avions dû respecter tout ce qui se fait en Suisse en matière de passage sous voies, nous aurions dû faire un angle droit, parce que tous les passages sous voies en Suisse sont perpendiculaires aux quatre voies et il n'était pas possible d'imaginer, au tout départ en tout cas, une diagonale sous ces quatre voies. Et bien non, les CFF ont accepté que pour la première fois en Suisse, on ait ce genre de tracé.

Pour la rampe, Madame, vous avez raison, elle fait 10%, mais c'est admis par rapport aux normes CFF. Nous avons bien sûr vérifié. Vous pensez bien que l'AVACAH, si nous n'avions pas été dans les normes de ce qui est permis, nous n'aurions jamais pu faire cette rampe telle qu'elle est là. Nous aurions bien aimé pouvoir mettre un ascenseur ou quelque chose à l'intérieur, mais là c'est beaucoup trop compliqué avec les voies en dessus constructivement parlant, pour essayer de permettre à ces gens qui seraient en mobilité réduite d'utiliser les rampes malheureusement, et qui fait quand même un certain nombre de mètres c'est vrai, mais nous ne pouvions pas faire autrement. Nous avons quand même privilégié la masse de spectateurs qui certes, ne sont pas à mobilité réduite, mais qui vont emprunter cette rampe venant soit du Sud, soit du Nord ou alors d'une manifestation dans le nouveau centre sportif, puisque c'est aussi là que nous comptons pouvoir utiliser correctement ce passage, c'est que dès que vous aurez un spectacle, puisque c'est le cas de la nouvelle salle de spectacle – patinoire, quand vous aurez 10'000 personnes qui sortiront du centre sportif de Malley, là aussi on aura la possibilité d'évacuer ou de permettre à des gens de se rendre au quai, ceux qui veulent marcher un peu plus et que ne veulent pas prendre la rampe et bien ils feront le tour par l'avenue du Chablais ou ils couperont et prendront la rampe. Là aussi, on peut dire que les cyclistes devront attendre un moment. Quand vous avez un vélo, que vous êtes en bas, puis que vous sortez d'Adèle qui vient d'avoir son spectacle, il y a de fortes chances que le cycliste doive attendre un moment. Il ne va pas pouvoir monter sa rampe et les spectateurs vont utiliser sans doute la rampe à vélos pour descendre et aller prendre le train. Il faudra en effet gérer ce genre de problématique. J'ose croire que l'être humain sera suffisamment intelligent pour le faire.

Une dernière chose aussi, c'est quand même important, nous espérons que vous allez accepter cette dépense de CHF 15'000'000.-. Vous avez aussi compris que si Prilly demande CHF 15'000'000.-, c'est parce que nous n'avons pas le choix. Si Berne veut nous donner la subvention fédérale exige que ça soit un seul demandeur. Donc, entre Prilly et Renens, nous avons décidé sur ce sujet-là, Renens sera dans d'autres sujets pilotes, nous sommes pilotes de ce projet et c'est nous qui demandons l'entier de la somme à votre Conseil et également Renens de son côté, mais Renens demande les CHF 7'000'000.-, puisque c'est la participation de Renens. Prilly demande donc tout, Prilly et Renens, comme si on faisait la banque. Mais là aussi, rassurez-vous, nous sommes en très bons termes avec la Municipalité de Renens, nous n'avons aucun souci avec ça. Ce chantier devrait, si vous acceptez ce préavis, commencer dès avril 2018.

Dès que les factures arriveront, ce n'est pas que Prilly qui financera. Nous ferons un appel de fonds à Renens qui financera également sa partie immédiatement, donc nous allons nous partager le gâteau. Alors, certes, nous allons devoir sans doute avancer un peu par rapport aux participations des propriétaires, parce que pour les propriétaires, on en a parlé aussi dans la Commission, ils ne paieront que lorsqu'ils auront le permis de construire. Imaginez que c'était un peu difficile de demander des millions à des propriétaires s'ils n'avaient pas la possibilité de construire leur bien qu'ils ont acquis soit par terrain, soit pour la suite par d'autres moyens. Nous avons donc obtenu que ces propriétaires fassent une avance, en tout cas un, puisqu'il y en a un sur les trois PPA qui a eu, le PPA a été accepté, il n'a pas encore le permis de construire, mais on peut penser qu'il n'y aura aucun problème, puisqu'il n'y aura aucune dérogation. Donc, dès qu'il y aura le permis de construire, le propriétaire dont le PPA a déjà été accepté, a déjà préavisé la somme qu'il allait payer par rapport à ce passage inférieur des Coulisses. Il a même proposé de faire une avance, alors vous vous rendez compte, on va se précipiter sur cette proposition, même s'il n'a pas encore de permis de construire, on va pouvoir avoir quelque argent de ce côté-là.

J'aimerais aussi relever dans ce préavis l'importance aussi des conventions qui ont dû être établies. Il n'y en a pas moins de six, je crois, qui ont dû être faites et là, j'aimerais remercier, puisqu'il s'est déplacé depuis Allaman, M. Patrick Hassler, l'ancien chef de service de la Commune de Prilly, qui nous a beaucoup aidé et qui a accepté un mandat hors activité prillérane et qui a poursuivi son travail qu'il avait commencé là-dessus depuis un bon nombre d'années et qui a finalisé avec tous les partenaires les conventions dont on vous parle dans le préavis. J'aimerais au nom de la Commune de Prilly et celle de Renens le remercier pour son travail de qualité et qui nous a permis d'avoir quelque chose qui, c'est le cas de le dire pour une convention, soit suffisamment claire et qui tienne la route, par rapport à des sommes qui ne sont pas moindres par rapport à ce que nous vous demandons.

Voilà, je crois que je ne vais pas faire plus long, puisqu'il n'y a pas eu d'autres interventions, je vous remercie de donner en effet un premier, pas coup de pioche, mais un élan à ce développement du quartier de Malley qui le mérite à notre avis assez clairement, puisque la presse, que je salue aussi ici ce soir, se fait régulièrement l'écho de ce qui va se passer dans ce secteur. Il y a eu deux articles, même trois, un sur ce passage inférieur et deux sur les quartiers de Malley et Viaduc qui vont arriver. Nous espérons que nous avons pris le bon train et nous espérons que vous montez avec nous dedans.

Il y a encore quelque chose de très formel que nous devons faire et j'avais promis à la Commission que je le ferais, merci M. Di Natale, nous déposons et nous avons le droit selon le nouveau règlement, un amendement. Rassurez-vous, il ne coûte rien. Donc, c'est vraiment quelque chose de législatif, de juridique. L'amendement est le suivant : Nous demandons que le Conseil communal de Prilly adopte le projet routier du passage inférieur des Coulisses, conformément à l'article 13, alinéa 3 de la Loi sur les routes. Vous avez bien entendu, c'est un projet routier, cette rampe hélicoïdale pour les piétons et vélos. Ce n'est pas nous qui avons fait la Loi sur les routes, mais il n'en demeure pas moins que nous devons la mettre dans nos conclusions, sinon le préavis ne serait pas valable, puisque nous n'aurions pas fait adopter par les deux Conseils communaux de Renens et Prilly ce fait. Je vous demande donc d'accepter cet ajout dans cette liste déjà extrêmement conséquente des conclusions que vous avez à voter.

## **M. le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole**

M. le Président, Mesdames, Messieurs,

...C'est vrai que j'aurais préféré lire 8% de pente au lieu de 10%. Pour avoir testé la chaise roulante il y a quelques années, je peux vous garantir que 2% de différence qui correspondent à la norme pour les personnes à mobilité difficile, c'est quand même une différence. J'espère que ça ne posera pas de problème ultérieurement. Deuxième élément. La présidente du groupe socialiste a insisté sur l'aspect important de ce passage d'une partie à l'autre du quartier et je pense en effet que c'est une des clés importantes. Il y a une autre clé à laquelle on n'a pas fait peut-être suffisamment allusion et j'aimerais avoir la certitude que les discussions ont bien eu lieu. C'est le problème du déplacement des gens qu'on appelle « sportifs », et qui sont parfois plus proches du hooligan que du sportif et si on demande à la Blécherette pour la Pontaise et à Prilly pour la patinoire, on aura des soucis réels de toute manière dans ce domaine-là et j'aimerais m'assurer que les discussions ont bien eu lieu clairement avec la ligue suisse de hockey sur glace (si elle peut intervenir là-dedans) et avec la police de l'ouest et la police cantonale qui devront essayer de gérer des moments qui peuvent être difficiles. Ma question : peut-on nous assurer que les discussions avec ces 3 organisations ont vraiment eu lieu ?

## **M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole**

M. le Président, Mesdames, Messieurs,

M. Saugy, bien sûr, on pourrait essayer de penser à tout ou de tout prévenir, mais je crois que ce ne sera pas possible ici. Dans votre première question, a-t-on pris langue avec la ligue suisse pour trouver des solutions. Réponse : non. On est dans un projet de construction. Nous ne savons pas encore très bien comment nous allons aménager techniquement pour être sûrs de diminuer au maximum les problèmes peut-être liés aux vélos et non pas au hooliganisme. Nous n'avons pas pris langue avec la ligue, ce n'était d'ailleurs pas une contrainte, une nécessité, le Canton ne nous l'a pas précisé lors de la mise à l'enquête, nous n'avons pas eu de demande de ce genre, soit de la police cantonale, ou autre, qui nous impose d'aller faire une séance avec eux. Mais, il est évident, vous avez raison, c'est un événement, un lieu de plus qui sera à gérer par rapport à une sortie de manifestation, soit de match, de concert ou que sais-je.

La seule chose qu'on nous a demandé de prévoir, de mettre en place et cela a été accepté par les futurs organisateurs, soit du CSM, soit des privés qui organiseraient un concert à Malley, c'est de prévoir sur les quais des gens qui soient là pour gérer le flux de personnes et empêcher un accident sur les voies de chemins de fer. Alors, par rapport à l'accès, le départ ou l'arrivée des trains et la montée dans les trains, à la fin ou au début du spectacle. Alors, là oui, nous avons eu une demande des CFF, puisqu'il y avait cette rampe qui raccordait à leur quai, nous avons eu une demande des CFF de prévoir en effet un service de sécurité qui permettrait d'éviter des débordements et qu'il y ait des accidents majeurs. Le reste, il faut essayer de croire et sans être naïfs que ça se passera pas trop mal et qu'il faudra anticiper. Je fais néanmoins confiance quand même à la police de l'ouest et la police cantonale, qui eux, sont chargés, comme à la patinoire provisoire d'ailleurs en ce moment, de trouver des solutions lors de matchs du LHC et ce sera de toute façon prévu et peut-être encore plus de manière importante, puisqu'il y a ce nouvel élément qui pourrait en effet avoir quelques petits problèmes, mais je confirme qu'il n'y a pas eu de prise de contact.

M. le Président demande s'il y a encore d'autres interventions.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président clôt la discussion et passe au vote sur l'amendement déposé par la Municipalité. L'amendement consiste à ajouter un article dans les conclusions qui a la teneur suivante : « adopter le projet routier du passage inférieur des Coulisses, conformément à l'article 13, alinéa 3 de la Loi sur les routes ».

**Vote : l'amendement de la municipalité est adopté à l'unanimité, moins une abstention.**

M. le Président demande au rapporteur de la Commission de lire les conclusions amendées.

Lecture des conclusions amendées.

M. le Président précise que l'on peut passer maintenant au vote sur les conclusions du préavis municipal.

## LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N°13-2017,
- ouï les rapports de la commission ad hoc et celle des finances chargées d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide

1. d'adopter le projet routier du passage inférieur des Coulisses conformément à l'art. 13, alinéa 3 de la Loi sur les routes ;
2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la construction du passage inférieur des Coulisses à l'Ouest de la halte RER de Prilly - Malley ;
3. d'accepter la clé de répartition financière de 50 % à la charge de la Commune de Prilly et 50 % à la charge de la Commune de Renens, pour la construction du passage inférieur des Coulisses à l'Ouest de la halte RER de Prilly - Malley ;
4. de lui allouer pour cela un crédit total de CHF 15'210'000.- ;
5. de financer ce crédit de la manière suivante :
  - a. Participation financière de la Commune de Renens à hauteur de CHF 7'605'000.-;
  - b. Participation financière de tiers en faveur de la Commune de Prilly (subventions cantonales et fédérales, participations des propriétaires) à hauteur de CHF 5'546'905.-.
  - c. Le solde de CHF 2'058'095.- par l'emprunt ;
  - d. De recourir à l'emprunt à court terme pour le montant maximum de CHF 7'605'000.-, dans l'attente du versement de la participation financière des tiers ;

6. d'amortir l'investissement net de CHF 2'058'095.- de la manière suivante :

- a. Amortissement initial de CHF 905'000.- par la dissolution du solde du fonds de réserve 9282.08 « Réserve pour le franchissement de la gare de Malley » ;
- b. D'amortir le solde de CHF 1'153'095.- sur une durée de 15 ans, à raison de CHF 77'000.- par an, par le compte 420.3312 dès l'année qui suit la fin des travaux ;
- c. De comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 420.3905.

7. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis, en vue de sa mise en œuvre.

**Vote : les conclusions amendées du préavis municipal no 13-2017 sont acceptées à l'unanimité, moins 8 abstentions**

M. le Président passe au point 8 de l'ordre du jour.

8. **Préavis municipal N° 14-2017 sollicitant un crédit complémentaire de CHF 1'250'000.- au crédit de CHF 2'400'500.-, accordé par le biais du préavis N° 11-2014, destiné à la mise en séparatif et au renouvellement des réseaux souterrains pour le secteur Flumeaux-Rochelle, travaux liés à la mise en oeuvre du chauffage à distance (CAD) pour ledit secteur.**

M. le Président relève que le préavis a été traité par la Commission des finances, tant pour les aspects techniques, que financiers. La Commission n'a pas proposé d'amendement aux conclusions du préavis.

M. le Président demande à la Municipalité si elle souhaite apporter des précisions ou d'autres éléments au préavis.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président appelle dès lors Mme Elia Pochon, rapportrice de la Commission des finances, pour la lecture des parties « Délibérations » et « Vote final », sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du conseil.

Mme la rapportrice de la Commission des finances a la parole

Lecture du rapport

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et demande à la rapportrice de la Commission des finances de lire les conclusions de la commission.

Lecture des conclusions

M. le Président précise que l'on peut passer maintenant au vote sur les conclusions du préavis municipal.

# LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 14-2017,
- ouï le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

## décide

1. D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 1'250'000.- au crédit d'ouvrage de CHF 2'400'500 octroyé par le biais du préavis N° 11-2014 ;
2. De financer cette dépense par la trésorerie courante ;
3. D'amortir ce crédit complémentaire aux conditions du préavis N° 11-2014, à savoir sur une durée de 30 ans au maximum ;
4. Une fois les décomptes finaux établis, de ventiler les charges d'amortissement et d'intérêts comme suit :
  - par les rubriques 430.3311 et 430.3905 «Réseau routier» pour la partie «route et voirie»;
  - par les rubriques 460.3311 et 460.3905 «Réseau d'égouts, épuration» pour la partie «collecteurs» ;
5. De compenser l'entier de la charge d'amortissement et les intérêts relatifs à la partie «collecteurs» par un prélèvement sur le Fonds «Droits d'égouts» (poste 9280.00).

**Vote : les conclusions du préavis municipal no 14-2017 sont acceptées, moins 11 avis contraires et 7 abstentions.**

M. le Président passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. **Préavis municipal N° 15-2017 sollicitant un crédit complémentaire (dont le montant sera communiqué par le biais du préavis lui-même) au crédit de CHF 2'124'300.-, accordé par le biais du préavis N° 7-2016, destiné à la mise en séparatif et au renouvellement des réseaux souterrains pour le secteur Rochelle-Pommerraie, travaux liés à la mise en oeuvre du chauffage à distance (CAD) pour ledit secteur.**

M. le Président relève qu'il s'agit du même cas que le précédent, à savoir que le préavis a été traité par la Commission des finances, tant pour les aspects techniques, que financiers. La Commission n'a pas proposé d'amendement aux conclusions du préavis.

M. le Président passe dès lors la parole à Mme Elia Pochon, rapportrice de la Commission des finances, pour la lecture des parties « Délibérations » et « Vote final », sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du conseil.

Mme la rapportrice de la Commission a la parole

Lecture du rapport

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président demande à la rapportrice de la Commission des finances de lire les conclusions de la commission.

Lecture des conclusions

M. le Président précise que l'on peut passer maintenant au vote sur les conclusions du préavis municipal.

## LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 15-2017,
- ouï le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide

1. D'approuver l'engagement des travaux supplémentaires tels que décrits dans le présent préavis et d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 585'000.-, complémentaire au crédit d'ouvrage de CHF 2'124'300.- octroyé par le biais du préavis N° 7-2016 ;
2. De financer cette dépense par la trésorerie courante ;
3. D'amortir ce crédit complémentaire aux conditions du préavis N° 7-2016, à savoir sur une durée de 30 ans au maximum;
4. Une fois les décomptes finaux établis, de ventiler les charges d'amortissement et d'intérêts comme suit :
  - par les rubriques 430.3311 et 430.3905 «Réseau routier» pour la partie «route et voirie»;
  - par les rubriques 460.3311 et 460.3905 «Réseau d'égouts, épuration» pour la partie «collecteurs»;
5. de compenser l'entier de la charge d'amortissement et les intérêts relatifs à la partie «collecteurs» par un prélèvement sur le Fonds «Droits d'égouts» (poste 9280.00).

**Vote : les conclusions du préavis municipal no 15-2017 sont acceptées à une large majorité, moins 3 abstentions**

**M. le conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Si la Municipalité peut comprendre une certaine interrogation, agacement, énervement, incompréhension par rapport à ces deux préavis qui sont quand même importants au niveau financier, je souhaite au nom de la Municipalité vous remercier quand même de votre bienséance par rapport à la présentation de ces deux préavis et au travail qu'a fait la Commission des finances et surtout vous rassurer autant faire que se peut, mais plus beaucoup que moins, sur les préavis futurs ou ceux qui sont en cours aujourd'hui et sont traités, il faut juste savoir, comme nous l'avons déjà expliqué dans le préavis, je ne veux pas rouvrir le débat parce qu'il est clôt, mais il y a quand même des circonstances atténuantes sur le 1<sup>er</sup> préavis et sur le 2<sup>ème</sup>. On a tiré les leçons de ces deux préavis et on a fait en sorte de corriger certaines choses et l'équipe en place aujourd'hui ne devrait pas normalement venir avec des surprises de cette ordre-là, en tout cas, je l'espère et nous faisons tout pour. Je vous rassure, ce ne sera pas le prochain préavis, le 3<sup>ème</sup> au niveau des égouts n'aura pas ce dépassement là et il n'y aura peut-être même pas de dépassement du tout.

M. le Président passe au point 10 de l'ordre du jour.

**10. Rapport municipal N° 1-2017 répondant au postulat N° PO 2-2014 de M. le Conseiller Fabien Deillon «Pour du vert transparent».**

M. le Président appelle dès lors Mme Nicole Genet, rapportrice de la Commission, pour la lecture des parties « Présentation de l'objet » et « Discussion en présence de la Municipalité » et « Vote final » sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du conseil.

Mme la rapportrice de la Commission a la parole

Lecture du rapport

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président demande à la rapportrice de la Commission de lire les conclusions de la commission.

Lecture des conclusions

M. le Président précise que l'on peut passer maintenant au vote sur les conclusions du rapport municipal.

## LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le rapport municipal N°01-2017
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'accepter la réponse municipale au postulat N° PO 2-2014 de Monsieur le Conseiller Fabien Deillon intitulé « Pour du vert transparent », et de classer ledit postulat.

**Vote : les conclusions du rapport municipal no 01-2017 sont acceptées à une large majorité, moins 6 avis contraires**

M. le Président passe au point 11 de l'ordre du jour.

#### **11. Motions, postulats et interpellations**

M. le Président demande s'il y a des motions ou postulats ou interpellations et ajoute que le bureau n'en a pas reçu.

Il n'y a pas de motion, postulats ou interpellations.

M. le Président passe au point 12 de l'ordre du jour.

#### **12. Questions et divers**

M. le Président précise que le bureau n'a pas reçu de question écrite. Il demande s'il y a des interventions orales ou des divers en l'état.

**Mme la Conseillère Geneviève Nosedà Guignard a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En fait, c'est pour rebondir sur ce qu'a dit M. le Président tout à l'heure sur la qualité du rapport donc on vient de parler, je voulais remercier en fait la Commission des finances, ainsi que ses membres pour la qualité de leur rapport, représentée ici par sa présidente, et en particulier les rapporteurs pour la clarté de la rédaction de leurs rapports et la vulgarisation de leur contenu. Ceci provient peut-être du fait que la Commission des finances a non seulement traité l'aspect financier, mais également les aspects techniques des préavis en question. Ceci n'enlève en rien l'excellent de ces rapports. L'analyse également de l'impact des préavis sur la situation financière est également fort intéressante. Merci.

M. le Président remercie Mme la Conseillère pour ces considérations et demande s'il y a d'autres questions.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe au point 17 de l'ordre du jour.

#### **13. Contre-appel**

M. le Président précise que les scrutateurs ont fait un rapide comptage. Le nombre de Conseillers toujours présents correspond à ceux qui ont répondu à l'appel en début de séance. M. le Président remercie les Conseillers de leur présence et de leur participation.

M. le Président lève la séance à 21h12  
2 octobre 2017